

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	8	3

Séance ordinaire du 29 mars 2021

Date de la convocation :  
20 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
20 mars 2021

Présents : Madame CHEYRONNAUD

Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, VIGNAUD,  
DECONCHAT et REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de C. BOUILHAGUET à C. CHEYRONNAUD  
et de L. FAUCHER à JP. FENET

Objet de la délibération :

Demande d'aide financière pour soutenir les investissements dans les cantines scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un programme d'aide financière existe pour soutenir les investissements dans les cantines scolaires.

Ce programme a notamment pour buts recherchés :

- L'augmentation de la part de produits durables et de qualités
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'amélioration de l'information des usagers du service de la cantine scolaire
- L'augmentation de la part de protéines végétales dans les repas

Toutes ces mesures visent à la mise en œuvre de la Loi EGAlim

Pour mettre en place la Loi EGAlim, le matériel de préparation des repas et de stockage des denrées doit être renouvelé et le nombre des équipements doit être adapté.

Il présente une étude de l'architecte de l'Agence ECR en charge de l'agrandissement et mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire dont le montant s'élève à la somme de 25 800.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter cette aide financière.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 12 avril 2021.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

